



Du rêve à la réalité

Depuis le milieu local
Impact de l'éolien
Et des énergies renouvelables

2009-2019

Un bilan calamiteux

- 120 milliards dépensés pour 6 % de notre électricité
- Seulement 1 jour sur 5 dans l'année
- Production non adéquate aux besoins
- Tarifs exorbitants non justifiés
- Paupérisation et précarisation énergétiques
- Saccage et mitage du territoire avec des dégâts collatéraux désormais insupportables de tous ordres : économie, agriculture, environnement, atteinte aux libertés, fléau des lobbies....

Le département de l'Allier crie stop au massacre
alors que le Grand Débat a souligné
le manque d'écoute des collectivités locales.

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

SEANCE DE JUIN 2018

MOTION DEPOSÉE AU NOM DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

OBJET : Pour des énergies renouvelables compatibles avec la préservation et la valorisation de nos paysages et de nos patrimoines

Or, force est de constater que le territoire départemental, comme l'ensemble du territoire métropolitain, fait l'objet de nombreux projets d'installations d'éoliennes industrielles avec des mats avoisinant les 200 mètres de hauteur. Alors même que les caractéristiques géographiques et météorologiques de notre département n'en font pas un candidat idéal à la rentabilité de ces installations, des alternatives sont à promouvoir pour favoriser l'empreinte

Exprime sa vigilance et sa plus grande réserve quant au risque de développement anarchique et de prolifération de projets d'éoliennes industrielles de grande hauteur, notamment dans le périmètre de sites naturels ou bâtis remarquables,

Sénat

Séance publique 21 nov 2009

M. Michel Charasse. M. Philippe Marini, *rapporteur général de la commission des finances.*

« *Les sollicitations et les convoitises seront encore plus fortes.*

*Nous savons pertinemment que, dans ce domaine, **un syndicat des énergies renouvelables se déploie méthodiquement sur le territoire et utilise pour cela des méthodes contestables !***

Des sociétés étrangères...

sollicitent les détenteurs de terre et les petites communes, notamment celles qui ont à leur tête des agriculteurs, et leur font miroiter des avantages à court terme.

Or ils vont au-devant d'amères désillusions ! »

Prix des énergies renouvelables

Rapport 2398 – Assemblée nationale

« En fait, le niveau et la pertinence de ce prix n'ont jamais donné lieu à un débat politique, le Parlement n'ayant eu qu'à constater ces données économiques majeures bâties de toutes pièces par les administrations. »

Les mystères des tarifs

Puis, le décret n° 2009-252 du 4 mars 2009 a précisé, postérieurement au dernier avis rendu par la Commission de régulation de l'électricité (CRE) sur ce « tarif éolien », le supplément de rémunération servi aux producteurs du fait de leur contribution à la réalisation des objectifs de la politique énergétique, sans toutefois modifier substantiellement les déterminants d'un prix composite donc difficile à appréhender.

Les producteurs ne contribuent pas depuis dix ans

- **Pourquoi gardent ils un supplément de rémunération,**
- **et en plus pourquoi est-il garanti ?**

Ruée vers l'effet d'aubaine (Rapport Assemblée nationale)

- Leurs **promoteurs** sont souvent apparus à la mission, du moins en France, comme des intervenants économiques d'une **nature plus financière qu'industrielle**.
- A quelques exceptions près, leur **qualité d'énergéticien s'est révélée secondaire** par rapport à celle de développeur de business plans fondés sur les perspectives de **rendements élevés et assurés**.

Des excès en tout genre (Rapport Assemblée Nationale)

- L'obligation de rachat de l'électricité produite à un prix ferme et garanti dans le cadre de contrats de longue durée n'est évidemment pas sans conséquence.
- **L'avidité** de quelques-uns a pu porter **préjudice à l'ensemble de la profession**, tout spécialement lorsque **certains comportements se sont faits jour** au cours des prospections de sites, principalement auprès de **maires ruraux** à qui il a été beaucoup promis en termes de retombées économiques et fiscales.
- Par ailleurs, le prix payé à des **propriétaires de terres agricoles** pour louer des aires d'implantation a suscité ou parfois même amplifié des **rivalités locales**.

Le bruit ...

- L'échelle des décibels est une échelle logarithmique.
 - 3 décibels = doublement du niveau sonore, 10 décibels multiplient par 10.
- **L'arrêté ministériel du 26 août 2011** autorise, par son article 26, les éoliennes industrielles à déroger à l'obligation du code de la santé publique, à 35 dBA
- **Ce seuil n'est que de 30 dBA à l'article R.1334-32 du code de la santé publique.**
- **Depuis 2011, les éoliennes ont tendance à doubler de taille.**
- **Ces cinq décibels supplémentaires autorisés pour les éoliennes correspondent, en acoustique, au triplement de la source sonore.**

- **POURQUOI ?**
- **Quel contrôle législatif ?**
- **Quelle surveillance ? « groupe de travail » de l'Anses ????**
- **Rapport Académie de médecine ????**

La distance... pourquoi encore 500 m fixés au moment où les éoliennes étaient 3 fois moins hautes?

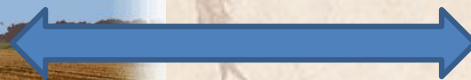
Norme = 10 fois la hauteur

2009

75 mètres hauteur



500 m

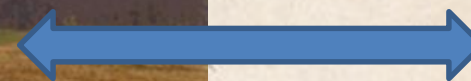


2019

240 mètres hauteur



500 mètres



2400 mètres
nécessaires

Tourisme

- Sondage fiable Région Centre Val de Loire
 - Réalisé par les professionnels hébergeurs AHTI
 - Année 2017
 - Échantillon 1280 touristes
 - Taux de confiance supérieur à 95%
 - Environnement similaire à l'Allier – massif Central
- La stabilité des formes matérielles et visibles du paysage constitue un élément stratégique très important pour l'industrie touristique.

Quel serait l'impact de l'implantation d'éoliennes industrielles sur votre choix de destination touristique ?

Si ces éoliennes sont

visibles depuis votre lieu d'hébergement

**Dans un environnement
proche
(0 à 2 km)**

97 % changent de destination

A moyenne distance
(2 à 10 km)

95 % changent de destination

A l'horizon
(> à 10 km)

72 % changent de destination

l'espace rural regroupe près de 68% des lits touristiques

L'Allier se démarque par sa forte part d'emploi touristique liée à l'hôtellerie, aux établissements thermaux (1^{er} rang national) et aux parcs d'attractions et casinos (5^e rang national).

Département	Emplois salariés touristiques	Part de l'emploi touristique dans l'emploi salarié total
Allier	4 514	4,4%
Cantal	2 452	5,8%
Haute-Loire	2 076	3,3%
Puy-de-Dôme	9 732	4,5%
Auvergne	18 774	4,4%
AuRA	136 500	4,3%

Allier	Emplois salariés touristiques	Part de l'emploi touristique dans l'emploi salarié total
Haute saison été	5 866	5,5%
Haute saison hiver	3 742	3,7%

Source : Insee 2011 (DADS 2007)

Assemblée nationale
Rapport d'information 2398 « éolien »
31 mars 2010

- *« Un secteur bénéficiant légalement d'un surprix garanti et supérieur au prix de marché »*
- *« La mise à jour d'importants surcoûts »*
- *« Les activités éoliennes constituent un secteur favorisé hautement spéculatif. »*
- *Un débat à ne pas méconnaître : le paysage reste indissociable de notre identité*
- *Le « mitage » du territoire, résultat du détournement de la procédure des zones de développement de l'éolien*

Reventes d'opération à rythme anormal

Exemple opération ch ligue Allier

Certains des interlocuteurs de la mission d'information ont mis l'accent sur un effet d'aubaine regrettable, voire une bulle spéculative. Ils ont dénoncé des avantages qui seraient multipliés à tous les niveaux de la filière, soulignant que « les lobbies vendent des projets éoliens qu'ils revendent ensuite aux producteurs »

- Première société Ch.... Avant 2006
- Deuxième société Er.... 2006 – 2008
- Troisième société En.... 2008 -2010
- Quatrième société CE-JP... 2010-2012
- Cinquième société Pel... 2010 ?
- Sixième société reprise CDC 2019

Désastre tarifaire

- En France, 5,6 millions de ménages sont en situation de **précarité énergétique**, ce qui représente **12 millions de personnes (source ONPE)**
- la part de ménages déclarant que les factures de gaz et d'électricité représentent une part importante dans les dépenses de leur foyer a augmenté depuis 2016, passant d'environ 55% à 65%.

Désastre tarifaire

La CSPE a augmenté de 650 % entre 2002 et 2016

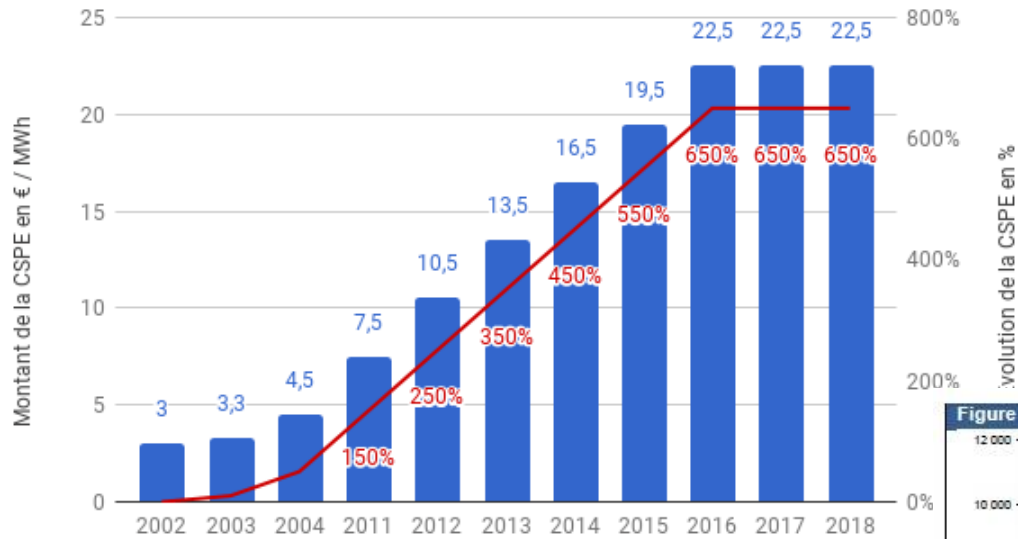
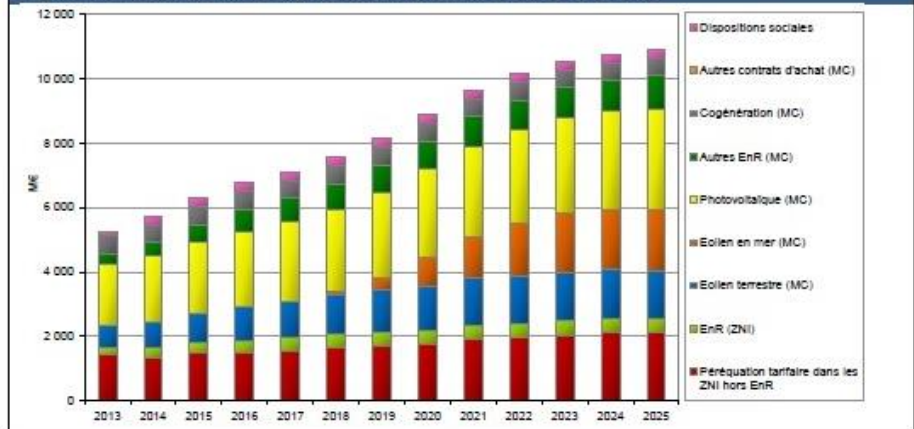


Figure 74. Evolution des charges de service public entre 2013 et 2025



Le montant des charges à couvrir dans ce scénario progresse régulièrement entre 2014 et 2025, passant de 5,7 milliards d'euros à 10,9 milliards d'euros sur la période¹¹¹. Cette évolution est principalement due à l'augmentation des surcoûts liés aux filières éolien – terrestre et en mer – et photovoltaïque, qui progressent de 130 %. Les charges liées à la péréquation tarifaire dans les ZNI, hors soutien aux ENR, continuent à croître, mais leur poids dans le montant total de charges diminue pour atteindre 19 % en 2025. Le montant cumulé des charges sur cette période représente 102 milliards d'euros courants.

Désastre tarifaire

- Position récente incohérente et désinvolte de la gouvernance de la CRE
- Manque de compassion envers les 12 millions de Français en précarité énergétique frappés par une hausse tarifaire insupportable (dans les missions de la CRE)
- Contraire à tous les travaux de la CRE depuis l'avis défavorable initial du 30 octobre 2008

Désastre tarifaire 11 ans déjà....

Charges de service public dues à l'éolien

La part du surcoût de l'éolien pris en charge par la Contribution au service public de l'électricité (CSPE) dépendra du niveau des prix sur le marché de gros de l'électricité. A l'extrême, la filière éolienne pourrait contribuer à une diminution des charges de service public. Sur le long terme, cette perspective reste théorique puisqu'en cas d'anticipation de prix durablement supérieurs aux tarifs d'achat, les producteurs auraient intérêt à résilier leur contrat pour vendre leur électricité sur le marché. Il serait, d'ailleurs, difficilement compréhensible qu'un moyen de production rentable sur le marché ait besoin d'aides de la puissance publique.

En conclusion, la Commission de régulation de l'énergie formule un avis défavorable au projet d'arrêté fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie mécanique du vent.

Fait à Paris, le 30 octobre 2008

De la Commission de régulation de

Dépréciation immobilière...et éolien.

- **Eolienne = baisse de 20 à 50% du prix initial**

Et à la condition qu'un acquéreur accepte la proximité d'un parc éolien....!

- **Tribunal de Grande Instance de Quimper** par Jugement en date du 21 Mars 2006, vendeurs d'une maison, ayant dissimulé à l'acheteuse l'existence d'un projet éolien **rembourser 30 000 € sur un prix de vente initial de 145 000€.**

- A noter que le Notaire ainsi qu'un Agent Immobilier sollicités en qualité d'Experts, ont évalué la **moins value d'un bien situé à proximité d'un projet éolien, dans une fourchette comprise entre 28 % à 46 % de sa valeur d'origine.**

- Appel du Jugement du TGI de Quimper, la Cour d'Appel de Rennes dans un Arrêt en date du 20 Septembre 2007, confirme le Jugement déféré.

Estimation impact négatif éolien sur immobilier

- Dans un périmètre de 2 km
 - Maisons invendables ou décote très importante jusqu'à 50 % et plus
- Dans un périmètre de 2 à 5 km
 - Décote de 15 à 40 %
 - Selon les cas, maison invendable
- Dans un périmètre de 2 à 10 km
 - Raréfaction des transactions (suspicion projets éoliens)
 - Décote des prix selon communes.

Energie renouvelable contre développement durable

- Convention de Florence sur le paysage
- Des territoires entiers impactés ; Cézallier, Bois noirs Aubrac, Levezou, Lozère, Cantal, Forez, Madeleine ...
- Altération durable des terres agricoles (32t/sec)
- Atteinte à la biodiversité
- Démantèlement éludé - bombe à retardement
- Doublement des réseaux pour 5% de la production
- Atteinte au patrimoine et au tourisme
- Chaque éolienne installée détruit 4.7 emplois

Le fléau des lobbies

- Bruit, enquêtes publiques, distance réglementaire, tarifs, zonage, autorisations...
- A chaque fois des interventions confidentielles transcrites immédiatement avec complaisance par l'administration, sans débat démocratique
- Des informations partisans colportées en permanence
- Des chiffres fantaisistes
- Des réseaux d'influence opaques

Le fléau des lobbies

- Les travaux de l'Ademe sur le scénario énergies renouvelables contestés pour leur faiblesse et leurs graves carences par les organismes spécialisés et des experts. (CNRS-Creden, Fondation Innovation politique)
- Modèle mal maîtrisé (Arselys)
- Hypothèses exagérées ou fantaisistes, non vérifiées
- Prosélytisme orienté et douteux
- Faible niveau méthodologique indigne d'une agence gouvernementale

Les appétits sans fin des lobbies

« Le gouvernement français invoque souvent des arguments étranges pour bloquer l'installation d'éoliennes, comme la proximité de radars ou de sites protégés par l'UNESCO. »

les éoliennes risquant de gêner la vue de la cathédrale de Chartres, classée patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le même argument a été utilisé dans la région de Champagne, où les vignobles classés par l'UNESCO ont empêché la construction d'une éolienne de l'autre côté d'une colline.

critique Giles Dickson, de WindEurope.



Wind
EUROPE

Multiplication des polémiques

Jean-Bernard Lévy: «Des fortunes privées se sont construites sur le dos du parc d'EDF»

Par Berna Brion, Le Figaro de Monaco | 15 JANVIER 2019 10:30



Une électricité plombée à 54 % par les taxes

Le prix du kilowattheure ne représente, lui, que 25 % de la fortune rigolée par l'abonné. Comme le baril de brut dans l'essence à la pompe.

CETTE RÉALITÉ a de quoi inquiéter les citoyens et les investisseurs. Dans la facture, le prix de l'électricité est en fait de 54 %, le reste étant constitué de taxes. Depuis quatorze ans, la tripartite de taxes que l'Etat applique à l'électricité a doublé. Les positions financières d'un moment favorables, rompant au prix de revient des kilowattheures électriques générés par les centrales

L'Etat ponctionne pleins gaz

Le G.I.Z, lui aussi, connaît une explosion des taxes, qui gonflent le prix du kilowattheure. En 2018, celles-ci représentaient 14 % du tarif (hors taxes). Aujourd'hui, elles sont plus du double : 30 %.

Révolte sur les volets

Et en quoi consistent ces prélèvements ? Sur les 12 à 14 kilowattheures et d'abord frappés, comme la totalité des biens vendus en France, par la TVA à un taux de 20 % (25 % sur l'abonnement). A quoi s'ajoutent trois taxes spécifiques : la contribution tarifaire d'acheminement (CTA), instaurée en 2004 d'un montant d'environ 2 %, elle finance la régulation spéciale de retraites des « gâches ». Ensuite, la taxe sociale taxe incitative de consommation sur le gaz naturel (TCICN), conçue pour dissuader les consommateurs d'augmenter les énergies fossiles. Celle-ci bat des records de hausse depuis son imposition aux particuliers, en avril 2014, à hauteur de 410 %, passant de 1,9 à 8,4 centimes par kilowattheure. Une taxe si exorbitante que son assouplissement, prévu dans le budget de 2019, fait plus que compenser la distorsion de prix de 2 % du prix du gaz, due en partie à la baisse du prix du baril de pétrole.

En ce qui concerne le gouvernement, confronté aux manifestations des gilets jaunes, décide prudemment de décaler un « moratoire ». Enfin, juste pour 2019.

Après, tout dépendra de la fréquence des rendements.

BIENTÔT DE NOUVELLES TAXES POUR LES ÉOLIENNES EN MER.....

Développement durable

Le prix du kilowattheure ne représente, lui, que 25 % de la fortune rigolée par l'abonné. Comme le baril de brut dans l'essence à la pompe.

Éoliennes: le juste compromis

Depuis une quinzaine d'années, l'Etat applique à l'électricité une série de taxes qui gonflent le prix du kilowattheure. En 2018, celles-ci représentaient 14 % du tarif (hors taxes). Aujourd'hui, elles sont plus du double : 30 %.

Perturbation de la détection radar

Les éoliennes, souvent géométriquement parfaites, sont capables de perturber les radars militaires. Cette perturbation est due à la réflexion des ondes radar sur les pales des éoliennes, qui agit comme un réflecteur parabolique. Cette perturbation est due à la réflexion des ondes radar sur les pales des éoliennes, qui agit comme un réflecteur parabolique.

Le juste compromis

Le prix du kilowattheure ne représente, lui, que 25 % de la fortune rigolée par l'abonné. Comme le baril de brut dans l'essence à la pompe.

Le juste compromis

Le prix du kilowattheure ne représente, lui, que 25 % de la fortune rigolée par l'abonné. Comme le baril de brut dans l'essence à la pompe.

Le juste compromis

Le prix du kilowattheure ne représente, lui, que 25 % de la fortune rigolée par l'abonné. Comme le baril de brut dans l'essence à la pompe.

NEUS-LES-BAINS

Le projet de la piscine municipale divise les habitants

MAJORE LE DÉBAT

Gilès Jaunes: toujours cette impression de ne pas être entendus

La Semaine de l'Allier

MANIFESTATION SAMEDI À SAINT-POURÇAIN

L'Allier massacré par les éoliennes

La confection Face au développement anarchique des projets éoliens dans l'Allier, ne fait que grandir. Une manifestation est organisée samedi à St-Pourçain-sur-Soye.

SEGL, Société Luxembourgeoise de Gestion d'Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.932.000,00.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 258, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 133 708

Dans le cadre du contrat de cession d'actions entre la Société Internationale d'Investissements ayant son siège social au 258 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et la Société Luxembourgeoise d'Investissements S.à r.l. ayant son siège social au 258, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et dans le gérant unique déclare exacte la répartition des parts sociales suivantes:

- Pierre Dagallier: 9.846.679 parts sociales.
- SLGI S.à r.l.: 3.284.241 parts sociales
- Christine Dagallier: 513.120 parts sociales
- Pierre Mouratoglou: 201.000 parts sociales
- David Corchia: 65.000 parts sociales

Société Internationale d'Investissements Financiers S.à r.l.: 0 parts sociales

Nombre total de parts sociales: 13.932.000 parts sociales

Aussi, le gérant unique déclare exactes les adresses suivantes:

- Pierre Dagallier: 13 rue des Bains, 1212 Luxembourg, Luxembourg.
- Christine Dagallier: 48 avenue Auguste Durieux, 78170 La Celle Saint Cloud, France.
- Pierre Mouratoglou: 288, Boulevard du Château, 92200 Neuilly sur Seine, France.
- David Corchia: 32 Boulevard de la Gare, 95350, St Brice sous Forêt, France.

SEGL Société à responsabilité limitée

PARTNER

- DKB Deutsche Kreditbank AG
- ENERCON
- naturwind
- NORDEX
- acciona
- SENVION
- Die Sparkasse Bremen
- UmweltBank
- Vestas



Maman, c'est quoi un paysage ?

La multiplication de l'éolien n'est pas une fatalité, c'est un choix politique servant des intérêts financiers sans limite

ENSEMBLE pour un Littoral Maritime Français sans Éoliennes

ADEPPA-GNB

VERTUEUX

CONVIVENCE D'ÉTAT.

« ... vous allez dépenser au moins 121 milliards d'euros juste pour diminuer de quelques pourcents la part du nucléaire »

Un exemple de lobby

- Un « visiteur du soir » aurait-il plus d'influence que les électeurs ou leur représentation élue ?
- Les techniques « Monsanto » sont fréquentes et largement utilisées dans les énergies renouvelables

Faire du lobbying un levier de croissance

Nous méthode est de faire du lobbying un véritable outil au service de la croissance des entreprises afin de créer *a priori* un cadre législatif et réglementaire favorable, prévisible et stable pour nos clients. Nous accompagnons également les entreprises étrangères qui souhaitent s'implanter en France.

Très tôt, nous avons compris l'importance d'un dialogue tout au long du processus de décision institutionnelle et avec l'ensemble des acteurs (parlementaires, élus locaux, administration centrale et territoriale, Gouvernement).

Un exemple de lobby



Paris, le 18 décembre 2009

REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE : LA FISCALITE DE L'EOLIEN ET DES ENERGIES MARINES ALIGNEE SUR CELLE DES AUTRES FILIERES ELECTRIQUES : UN SOULAGEMENT POUR L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS DES ENERGIES RENOUVELABLES

Un amendement, proposé par le gouvernement et adopté aujourd'hui par le Sénat et l'Assemblée Nationale, ramène le niveau de l'imposition forfaitaire à laquelle sont soumises les éoliennes et les énergies marines à 2 913 € par MW et par an, soit un montant identique à celui des autres moyens de production d'électricité.

Les professionnels des énergies renouvelables se réjouissent de cette adoption qui vient corriger un article du projet de loi qui prévoyait d'imposer l'éolien et les énergies marines à hauteur de 8 000 € par MW et par an contre 2 913 € par MW et par an pour les autres filières.

Cette disposition évite la déstabilisation de l'ensemble de la filière éolienne, en particulier des PME et des grands groupes français qui n'ont pas hésité à investir dans leurs outils industriels ces dernières années, en créant 2 000 emplois en 2008.

Pour rappel, l'industrie éolienne emploie aujourd'hui 10 000 personnes en France et représentera 60 000 emplois en 2020, quand les objectifs du Grenelle - soit 25 000 MW installés - auront été atteints.

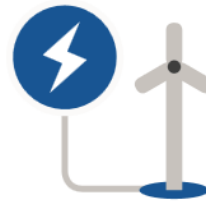
Une communication biaisée et ambiguë d'un lobby industriel cramponné à ses subventions privilégiées et de moins en moins justifiées



NON !!

95%

FONCTIONNE
95% DU TEMPS



15 108
MÉGAWATTS
INSTALLÉS EN FRANCE
AU 31 DÉCEMBRE 2018



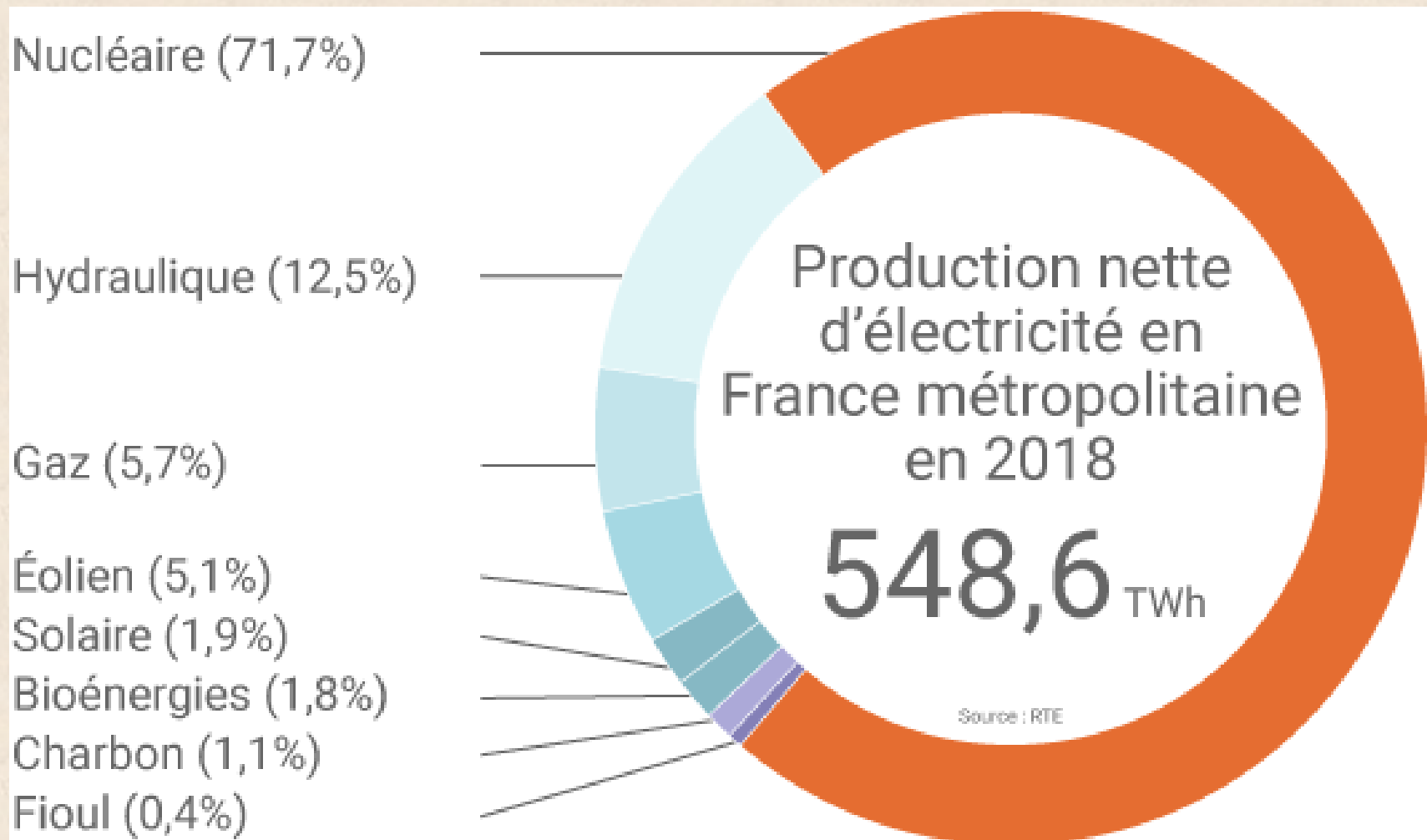
27,8
TWH PRODUIT
SOIT 5,8 % DE LA
CONSOMMATION
NATIONALE
D'ÉLECTRICITÉ (SOURCE
RTE FRANCE)

**Seulement 21% du temps
et 5% de l'électricité française**



Si les éoliennes fonctionnaient à 95%, elles produiraient
 $15108 \times 365 \text{ jours} \times 24 \text{ heures} \times 95 \% = 125.7 \text{ TWh}$
En réalité, $15108 \times 365 \times 24 \times 21\% = 27.8 \text{ TWh}$
Et seulement 5 % de l'électricité nationale (548 TWh)

Parts de production électrique



Disponibilité

- c'est le pourcentage de l'année où l'équipement marche réellement
- Un équipement ne peut marcher 100% sur l'année
- Périodes d'arrêt:
 - Pannes
 - maintenance programmée
 - événements imprévus

Capacité installée (source RTE)

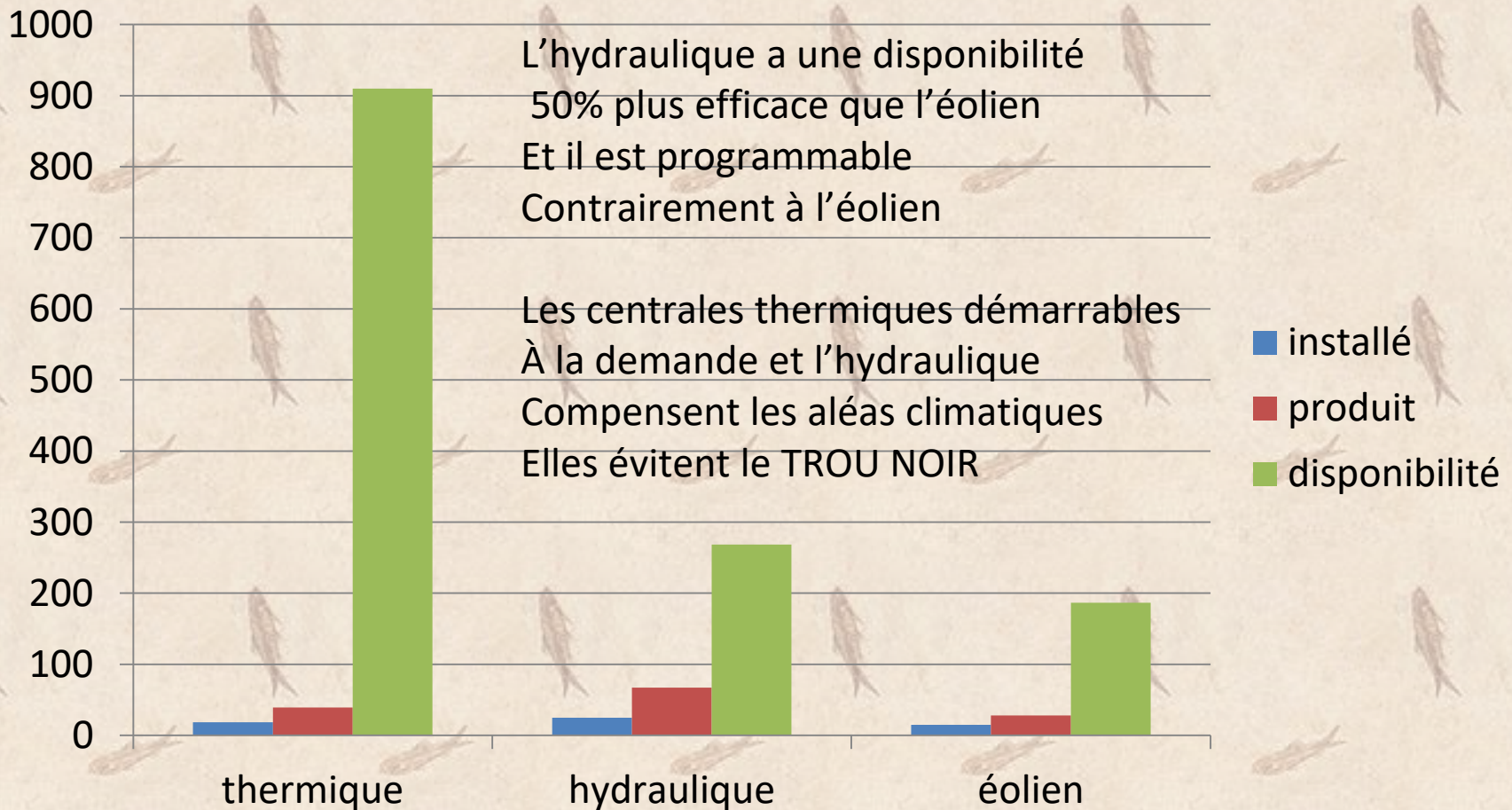
Puissance installée au 31/12/2018	Puissance MW	Evolution par rapport au 31/12/2017	Evolution MW	Part du parc installé
Nucléaire	63 130	0%	0	47,5%
Thermique à combustible fossile	18 588	-2,3%	-439	14%
<i>dont charbon</i>	<i>2 997</i>	<i>0%</i>	<i>0</i>	<i>2,3%</i>
<i>dont fioul</i>	<i>3 440</i>	<i>-16,1%</i>	<i>-657</i>	<i>2,6%</i>
<i>dont gaz</i>	<i>12 151</i>	<i>+1,8%</i>	<i>218</i>	<i>9,2%</i>
Hydraulique	25 510	-0,04%	-11	19,2%
Eolien	15 108	+11,2%	1 558	11,5%
Solaire	8 527	+11,4%	873	6,4%
Bioénergies	2 026	+4,2%	73	1,5%
<i>dont biogaz</i>	<i>452</i>	<i>4,6%</i>	<i>20</i>	<i>0,3%</i>
<i>dont biomasse</i>	<i>634</i>	<i>6,4%</i>	<i>38</i>	<i>0,5%</i>
<i>dont déchets de papeterie</i>	<i>57</i>	<i>0%</i>	<i>0</i>	<i>0,04%</i>
<i>dont déchets ménagers</i>	<i>883</i>	<i>1,8%</i>	<i>15</i>	<i>0,7%</i>
Total	132 889	+1,6%	2 054	100%



Production (source RTE)

Energie produite	TWh	Variation 2018/2017	Part de la production
Production nette	548,6	+3,7%	100%
Nucléaire	393,2	+3,7%	71,7%
Thermique à combustible fossile	39,4	-26,8%	7,2%
<i>dont charbon</i>	<i>5,8</i>	<i>-40,3%</i>	<i>1,1%</i>
<i>dont fioul</i>	<i>2,2</i>	<i>-26,6%</i>	<i>0,4%</i>
<i>dont gaz</i>	<i>31,4</i>	<i>-23,6%</i>	<i>5,7%</i>
Hydraulique	68,3	+27,5%	12,4%
<i>dont renouvelable</i>	<i>63,1</i>	<i>+30%</i>	<i>11,5%</i>
Eolien	27,8	+15,3%	5,1%
Solaire	10,2	+11,3%	1,9%
Bioénergies	9,7	+2,3%	1,8%
<i>dont biogaz</i>	<i>2,4</i>	<i>+7,3%</i>	<i>0,4%</i>
<i>dont biomasse</i>	<i>2,8</i>	<i>+4,8%</i>	<i>0,5%</i>
<i>dont déchets de papeteries</i>	<i>0,3</i>	<i>-10,1%</i>	<i>0,1%</i>
<i>dont déchets ménagers non renouvelables</i>	<i>2,1</i>	<i>-0,9%</i>	<i>0,4%</i>
<i>dont déchets ménagers renouvelables</i>	<i>2,1</i>	<i>-0,9%</i>	<i>0,4%</i>

Disponibilité : elle n'est pas identique pour tous



Rendez vous manqué perte de crédibilité

Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

31 janvier 2018

« Nous sommes toutefois conscients du nombre d'interventions qui vous sont adressées, à vous, parlementaires, ainsi qu'aux élus locaux et aux ministres. Aussi installerons-nous dans les tout prochains jours un médiateur national de l'éolien.

Il sera chargé de venir concilier dans les territoires les différentes positions des élus locaux, des porteurs de projets, des préfets. »

Une démarche malheureuse et vexatoire des populations



Synthèse des observations du public

Décret relatif aux éoliennes terrestres et portant diverses dispositions de simplification et clarification du droit de l'environnement

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge de l'environnement du 16 février 2018 au 8 mars 2018 inclus sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/csprt-du-16-janvier-2018-projet-d-arrete-modifiant-a1773.html>.

Nombre et nature des observations reçues :

2778 contributions ont été déposées sur le site de la consultation.
Sur ces 2778 contributions, 45 portent sur les dispositions non spécifiques à l'éolien terrestre :

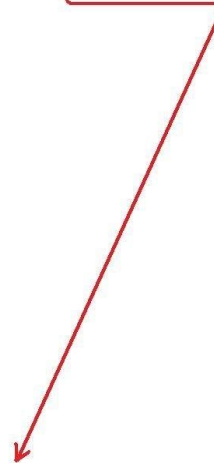
- 36 observations sont défavorables à l'introduction du silence vaut accord dans la procédure de l'enregistrement en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),
- 3 observations, en dehors des observations défavorables portant exclusivement sur le développement du secteur éolien, sont défavorables à la modification relative aux capacités techniques et financières requises dans le dossier de demande d'autorisation environnementale,
- 1 observation est défavorable à la suppression de la consultation obligatoire du préfet coordonnateur de bassin et du préfet maritime,
- 2 observations demandent l'harmonisation des procédures ICPE et de rendre la consultation du CODERST facultative en régime de déclaration et en régime d'enregistrement comme c'est le cas en régime d'autorisation.

1

- 1 observation porte sur le développement de la filière bois-énergie,
- 2 observations demandent une clarification des dispositions sur le point de départ de la « phase de décision » de la procédure de demande d'autorisation,
- 3 observations portent sur des demandes de clarification ou d'explication de la rédaction des dispositions relatives à l'étude d'impact (modification de l'article R.122-5) et à l'organisation de l'enquête publique unique (modification de l'article R.423-5),
- 2 observations portent sur le moment où la décision de cas par cas de l'autorité environnementale devait intervenir dans la procédure d'adoption d'un plan de prévention des risques naturels.

Sur les 2768 contributions portant sur l'éolien terrestres :

- environ 5% donnent un avis favorable aux dispositions du projet de décret
- environ 95% donnent un avis défavorable, dont
 - o Près de 2/3 de remise en cause générale du développement de l'éolien en France (intermittent, coût, subventions, etc) et plus spécifiquement de ses nuisances (impacts bruit, paysage, biodiversité, etc) ;
 - o Près de 1/3 sont défavorables à tout ou partie du contenu spécifique du projet de décret en ce qu'il facilite le développement des parcs éoliens terrestres.



2

Sur les 2768 contributions portant sur l'éolien terrestres :

- environ 5% donnent un avis favorable aux dispositions du projet de décret
- environ 95% donnent un avis défavorable, dont
 - o Près de 2/3 de remise en cause générale du développement de l'éolien en France (intermittent, coût, subventions, etc) et plus spécifiquement de ses nuisances (impacts bruit, paysage, biodiversité, etc) ;
 - o Près de 1/3 sont défavorables à tout ou partie du contenu spécifique du projet de décret en ce qu'il facilite le développement des parcs éoliens terrestres.



Carences de coordination et coûts non maîtrisés Le Parlement exclu des choix

Cour des comptes



LE SOUTIEN AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Communication à la commission des finances du Sénat

Mars 2018

Sommaire

AVERTISSEMENT	5
SYNTHÈSE	7
ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS	11
INTRODUCTION	13
CHAPITRE I DES OBJECTIFS AMBITIEUX DIFFICILEMENT ATTEIGNABLES	17
I - DES OBJECTIFS PARTICULIÈREMENT AMBITIEUX	17
A - Des objectifs qui s'inscrivent dans un cadre européen.....	17
B - Une programmation ambitieuse fondée sur un double objectif.....	20
C - Des objectifs industriels devenus secondaires.....	24
D - Une programmation qui amène à soutenir fortement toutes les filières.....	25
II - DES RÉSULTATS NOTABLES MAIS EN DEÇÀ DES OBJECTIFS AFFICHÉS	26
A - Une progression en demi-teinte.....	26
B - Un contexte de développement défavorable.....	29
C - Des retombées économiques réelles mais un bilan industriel décevant.....	32
CHAPITRE II DES CHARGES IMPORTANTES, DURABLES ET MAL ÉVALUÉES	43
I - UN SOUTIEN FINANCIER TRÈS ÉLEVÉ ET DÉSÉQUILIBRÉ	45
A - Des décisions passées pesant sur les marges financières de l'État.....	45
B - Un net déséquilibre entre EnR électriques et thermiques.....	48
C - Une connaissance des coûts constatés à améliorer.....	49
II - UN VOLUME GLOBAL DES CHARGES DE SOUTIEN À VENIR MAL ANTICIPÉ	50
A - Le poids financier croissant du soutien aux EnR électriques.....	50
B - Un besoin de projection accru pour évaluer les soutiens nécessaires.....	52
C - Une trajectoire financière marquée par de fortes incertitudes.....	56
D - La nécessaire prise en compte des coûts induits pour les réseaux électriques et le stockage.....	58
III - DES DISPOSITIFS QUI NÉCESSITENT ENCORE DES AJUSTEMENTS	59
A - Un besoin de rééquilibrage des soutiens vers les EnR thermiques.....	59
B - Des marges d'efficacité pour les dispositifs de soutien aux EnR électriques.....	63
C - Une meilleure articulation à trouver entre les politiques énergétiques et les politiques de filières.....	66
CHAPITRE III UN PILOTAGE PEU LISIBLE ET INSUFFISAMMENT INTÉGRÉ	73
I - UNE ABSENCE DE TRANSPARENCE DES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES	73
A - Une réforme opportune des charges de service public de l'énergie.....	73
B - Une absence de contrôle budgétaire.....	76
II - UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE CLOISONNÉE	78
A - Un manque de cohérence préjudiciable à la première programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).....	79
B - Une gouvernance insuffisamment intégrée.....	80
III - UNE ORGANISATION INTERMINISTÉRIELLE À RENFORCER	84
A - Des erreurs de pilotage ayant freiné le développement des capacités d'énergies renouvelables.....	84
B - Une insuffisante coordination entre directions.....	85
CONCLUSION GÉNÉRALE	89
GLOSSAIRE	91
ANNEXES	93

Le paradoxe du tarif réglementé une expérimentation qui s'éternise et devient de plus en plus absurde

- Le prix de l'éolien/solaire est garanti, contrairement à toutes les autres sources, et au principe des Directives européennes sur la concurrence
- Son prix d'achat garanti a été en moyenne de 2.5 fois le prix du marché dans les dix dernières années
- Nous avons dépensé 121 milliards pour soutenir cette expérimentation

Le paradoxe du tarif réglementé une expérimentation qui s'éternise et devient de plus en plus absurde

- Et pourtant l'éolien ne représente que 5% de notre électricité et seulement 21 % de l'année
- Bien pire, cette énergie n'est pas programmable ou seulement à quelques heures et de façon incertaine
- L'énergie éolienne arrive n'importe quand sur le réseau et le désorganise fortement par ses aléas, ce qui en renforce les coûts

Le paradoxe du tarif réglementé une expérimentation qui s'éternise et devient de plus en plus absurde

- L'énergie éolienne provoque artificiellement des prix négatifs sur le marché de l'électricité et pénalise les producteurs qui pourtant assurent la sécurité du réseau les 80% du temps où elles ne tournent pas !!!!
- L'énergie éolienne continue pourtant de bénéficier de prix et d'achat garantis alors qu'elle perturbe gravement les autres secteurs sans être concurrentielle.